

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Ussel pendant 30 jours consécutifs, du mardi 27 juin 2023 au jeudi 27 juillet 2023 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Ussel, présenté par la SAS CPV SUN 40.

L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposé au titre de l'article L. 422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 2,24 MWc sur une surface clôturée de 2,6 ha pour une emprise au sol de 1,04 ha.

La mairie de la commune d'Ussel est lieu unique et siège de l'enquête.

M. Jean-Louis DUC, ingénieur des travaux publics de l'État retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, sera tenu à la disposition du public, du mardi 27 juin 2023 au jeudi 27 juillet 2023 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie d'Ussel aux heures d'ouverture des services :

le lundi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le mardi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

le mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie d'Ussel,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie d'Ussel (adresse postale : 26 Avenue Marmontel 19200 USSSEL).
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel « *Enquête publique sur le projet du Parc photovoltaïque au sol d'Ussel* »).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Ussel pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

– mardi 27 juin 2023 de 09 h00 à 12h00

– mardi 04 juillet 2023 de 14h00 à 18h00

– mercredi 12 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

– vendredi 21 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

– lundi 24 juillet 2023 de 09h00 à 12h00

– jeudi 27 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie d'Ussel,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SAS CPV SUN 40, Monsieur Nicolas COUDERT, directeur général – Numéro de téléphone : 04 67 64 99 60 – courriel : carto@luxel.fr
A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 3 1 MAI 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA